

Déclaration de Romano Prodi (Strasbourg, 15 septembre 1999)

Légende: Déclaration de Romano Prodi, Président désigné de la Commission européenne: Résolution de compromis sur la "Commission Prodi" (Strasbourg, le 15 septembre 1999).

Source: EUROPARL - Séances plénières. Compte rendu in extenso des débats. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Parlement européen, [31.07.2000]. Disponible sur <http://www.europarl.eu.int/plenary/fr/default.htm>.

Copyright: (c) Parlement européen

URL:
http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_romano_prodi_strasbourg_15_septembre_1999-fr-91c45991-7117-45f8-a7a7-0721367e8911.html

Date de dernière mise à jour: 03/11/2015



VOTES

Prodi, Commission. - (IT)

[]

Madame la Présidente, chers Députés, nous nous trouvons à un moment décisif de ce qui, selon moi, a été un grand exercice de démocratie. Je me suis souvent présenté devant vous ces derniers jours et je vous ai parlé des idées politiques de mon programme et du caractère de nos futurs rapports. Vous avez interrogé les commissaires, par écrit et oralement. Nous nous sommes engagés à la transparence, à l'efficacité, à vous rendre des comptes, de façon absolue et précise, de chacun de nos gestes.

Ces principes de transparence, de responsabilité et d'efficacité sont contenus dans la résolution qui vient d'être adoptée. Le point fondamental de votre résolution concerne les engagements que j'ai pris devant la Conférence des présidents, la semaine dernière; et ce matin, en cette occasion solennelle, je vous assure de mon engagement profond et total sur ces cinq points.

Ces points constituent la base d'un nouveau départ dans les relations entre nos deux institutions, une nouvelle culture d'ouverture et, surtout, de coopération réciproque. L'élément fondamental de ces questions concerne le problème de la responsabilité individuelle des commissaires. J'ai déjà répété, avec clarté et loyauté, quelle était ma position en la matière. Les réflexions que nous avons menées, ensemble, ces derniers jours, offrent en effet, d'après moi, la possibilité d'affronter chaque problème qui surviendra dans ce domaine. Soyons clairs: notre ferme engagement en faveur de la collégialité - point fondamental du rôle de cette Commission - ne deviendra en aucune façon un paravent derrière lequel se cacheraient les responsabilités individuelles, des problèmes de responsabilité que chacun de nous doit assumer en politique, que nous devons assumer devant ce Parlement et devant le monde européen en entier.

Ces principes sont selon moi essentiels à une Commission forte. Et même si une Commission forte engendre parfois des désaccords avec le Parlement - nous dirons souvent "non" - je pense, pour vous comme pour moi, qu'il est bien plus utile de disposer d'un partenaire fort que d'un partenaire faible.

Revenons un instant sur le contenu de cette résolution. J'en conviens parfaitement, l'organisation de nos relations est un élément fondamental de la construction européenne, mais non un élément unique. Il nous faut faire appel aux citoyens à cet égard et c'est là un défi fondamental pour toutes les institutions. Par conséquent, une de mes tâches les plus importantes consiste à présenter, en janvier, mes orientations politiques pour les cinq ans de mandat et nous devons et devons, ensemble, donner un profil politique très haut à cette consultation de janvier.

J'ai déjà dit hier - et je le répète -, je suis fortement engagé à aider le développement durable à répondre à tous les défis environnementaux. Le premier de ces défis, et le plus important, est, selon moi, de regagner rapidement, si possible, la confiance des citoyens dans la sécurité des aliments que nous consommons et dans la protection de la santé de tous.

(Applaudissements)

Je reconnais que la préparation de la conduite de la prochaine conférence intergouvernementale devant le Parlement européen revêt une importance fondamentale. Je renouvelle l'engagement que j'ai pris devant vous d'avoir une conférence forte et décisive. Je tiens aussi à être clair, car il ne doit pas y avoir d'équivoques sur la nature du rapport que j'ai confié à MM. Dehaene et von Weizsäcker et à Lord Simon. Ce n'est pas un rapport de la Commission que vous recevrez, et vous et moi le recevrons au même moment. À la lumière du rapport que nous recevrons ensemble, je comprends que nous devons organiser une discussion passant par le Parlement européen et par la Commission et qui prépare une conférence intergouvernementale

forte en vue du Sommet d'Helsinki. Le dialogue qui s'est ouvert entre nous est donc, de ce point de vue, très important.

Vous m'avez aussi demandé un accord interinstitutionnel comme fondement du code de conduite afin de régir nos relations et nos rapports. Je suis parfaitement d'accord: nous devons nous asseoir, regarder et organiser les détails en pratique. J'accepte également les engagements que vous m'avez demandés concernant les cinq points qui figurent dans le préambule de votre résolution. Bien entendu, ils doivent être analysés en détail dans le futur code de conduite. Je vous rappelle toutefois que, en tant que président de la Commission, j'exercerai pleinement mes responsabilités. Deux points de votre intervention doivent être quelque peu modérés. Tout d'abord, vous demandez qu'en cas d'accusation grave à caractère pénal, un membre de la Commission soit suspendu de ses fonctions. Je n'ai aucun pouvoir de décision en la matière mais, comme je l'ai déjà dit, si de telles accusations étaient formellement lancées contre des membres de la Commission, je me sentirais dans l'obligation d'en examiner les conséquences avec un maximum de rigueur, et je peux imaginer qu'il est des circonstances dans lesquelles un membre de la Commission voudrait se voir suspendu de ses fonctions dans l'attente du jugement. Je peux aussi imaginer des situations dans lesquelles il faudrait prendre en considération une démission éventuelle, mais cette décision dépend de l'évaluation politique du membre de la Commission dont il est question, et, en définitive, de moi en ma qualité de président. Il convient donc, de ce point de vue, de respecter les principes fondamentaux du droit, et donc la présomption d'innocence. Les libertés fondamentales sont valables pour tous: je vous garantis toutefois que je ferai preuve de la plus grande rigueur en la matière. Permettez-moi une dernière remarque à ce sujet. S'agissant de l'élément crucial de la responsabilité: je n'accepterai jamais qu'un membre de la Commission trompe délibérément le Parlement ou mente devant le parlement. Nos relations doivent en effet se baser sur la confiance réciproque.

En deuxième lieu, vous voulez exprimer votre point de vue sur les codes de conduite destinés aux commissaires et aux nominations à haut niveau qui doivent être appliqués par la nouvelle Commission. En tant que président, je dois dire qu'il faut que ces règlements soient déjà d'application le premier jour de travail de la nouvelle Commission. Je ne veux pas qu'il demeure des équivoques quant à l'engagement immédiat en faveur du processus de réforme signalé au sein de la Commission par ces codes de conduite. Toutefois, cela ne signifie pas que ces codes sont inscrits sur de la pierre. Vous les avez reçus et vous pourrez formuler vos remarques dont nous tiendrons dûment compte: ces codes ne sont donc pas immuables.

Plusieurs des points souhaités, inclus dans le nouvel accord-cadre, font référence à la transparence. Je vous ai dit que la nouvelle Commission sera ouverte à vos suggestions. Elle s'est engagée à participer aux réunions des commissions parlementaires et aux plénières afin d'affronter tous les problèmes politiques importants. Elle s'est aussi fermement engagée, dans les limites de ses possibilités, à étudier comment il serait possible d'améliorer la participation du Parlement dans tous les domaines.

Je prends acte de l'importance que vous accordez aux accords internationaux. Vous devrez toutefois reconnaître que notre engagement à vous consulter devra être mis en œuvre selon des modalités compatibles avec la bonne conduite des négociations. Je vous assure, dans ces limites, de mon engagement à faire en sorte que ces chapitres aussi soient ouverts.

Vous citez également la politique étrangère et de sécurité et le troisième pilier. La Commission collaborera avec vous pour étudier quel est le meilleur moyen de garantir que les informations vous parviendront rapidement. Je suis en outre prêt à annoncer les décisions importantes prises par la Commission directement au cours d'une session plénière quand cela s'avérera nécessaire, quand vous le considérerez opportun. Il nous faut examiner la manière dont peut être pratiquée, de votre côté comme du nôtre, l'organisation de cette information sur une base hebdomadaire, en dehors des périodes de session du Parlement.

Il est important pour vous de disposer des documents: il s'agit en fait d'un problème de transmission - mais ce n'est pas le plus important - car il s'agit aussi, comme vous l'affirmez, d'établir des règles précises dans le cas où l'accès serait réservé. Je conviens que nous devons établir des procédures spécifiques en matière de transmission de documents sensibles, concernant les fraudes, au président de la commission du contrôle budgétaire. Je dois formuler une notification d'opposition pour ce qui est des documents internes relatifs aux

fraudes. On a fermement voulu que l'OLAF soit une institution indépendante. Je ne peux donc prendre aucun engagement en ce qui concerne leurs documents car l'OLAF doit être indépendant. Je pense qu'ils auront certainement une obligation de transparence mais il faudra le demander à l'OLAF, sinon je contredirais ma conception de cette institution.

Je peux confirmer qu'il est fondamental, surtout dans une administration publique, que le personnel ait le devoir de dénoncer toute fraude, malversation ou irrégularité présumées. Tout aussi important, les fonctionnaires doivent pouvoir remplir ce devoir par le biais d'un système cohérent garantissant fermement leurs droits et les droits de ceux qui font l'objet d'une accusation.

Un nouvel OLAF indépendant a le devoir de définir chaque cas. J'accepte également que les devoirs des fonctionnaires en la matière et les règles de protection soient sanctionnés dans des réglementations formelles. M. Kinnock a déjà pris, avec vous, un engagement à ce sujet.

Notre collaboration et la constitution de la nouvelle Commission m'ont grandement encouragé. Je vois que nous réalisons de constants progrès vers une bonne atmosphère politique marquée par la compréhension réciproque en vue de l'instauration des fondements d'une collaboration étroite. Comme preuve de la bonne volonté qui nous anime, des deux côtés, nous travaillerons ensemble de manière efficace et constructive.

J'ai préparé cette réponse en essayant vraiment d'entrer dans le contenu opérationnel de ce que vous avez demandé. Je le sais, le vote d'aujourd'hui ne concerne pas seulement les aspects de notre travail commun, mais il concerne aussi ce que nous devons réaliser ensemble pour l'Europe. Nous avons pris un engagement et je vous garantis que cet engagement suivra trois grandes directions, et ce jusqu'au bout, directions que nous partageons tous. Nous nous sommes engagés à donner une nouvelle configuration aux institutions de l'Europe, et nous nous préparons fermement en vue de cette conférence intergouvernementale, d'une importance fondamentale pour notre avenir. Cette conférence intergouvernementale est d'une importance fondamentale car nous nous sommes préparés ensemble à un deuxième objectif, un objectif qui, d'une manière ou d'une autre, changera vraiment toutes nos politiques: l'élargissement. Le processus d'élargissement une fois terminé, nous passerons de 362 millions d'habitants à quasi un demi-milliard. Nous devons nous élargir vers des pays qui ont une histoire, des coutumes et un niveau de revenu fondamentalement différents. Ce choix vise à garantir les piliers de notre Europe, à savoir la paix et la liberté, et il est impossible de garantir ces piliers si l'élargissement ne se fait pas de la manière la plus constructive, la plus ouverte et la plus forte possible.

Nous nous sommes, enfin, engagés à atteindre un troisième objectif. Nous nous sommes engagés à aider la reprise économique qui commence et à faire en sorte qu'elle serve à tous les citoyens: elle doit servir à l'emploi, à poursuivre la justice sociale en vue de réformer mais aussi de préserver les grands fondements du système de protection sociale créé par l'Europe, système qui a connu tant de problèmes au cours des dernières années de réforme et qu'on refuse de voir abandonné, laissant les citoyens sans protection. Voilà, tels sont les trois grands engagements que nous avons pris ensemble.

J'espère, chers Députés, que le vote qui va suivre nous permettra, à nous comme à vous, de remplir ensemble ce devoir qui, sans rhétorique, constitue vraiment un grand devoir historique, une innovation institutionnelle jamais vécue encore dans le monde. Par conséquent, pour affronter ensemble ces nouveaux devoirs qui représentent un grand changement par rapport au passé, il nous faut procéder avec une grande cohésion, cette cohésion qui doit exister entre le parlement et l'exécutif dans toutes les démocraties modernes. L'avenir de notre Europe est basé sur notre dialectique mais aussi sur notre esprit de collaboration.